

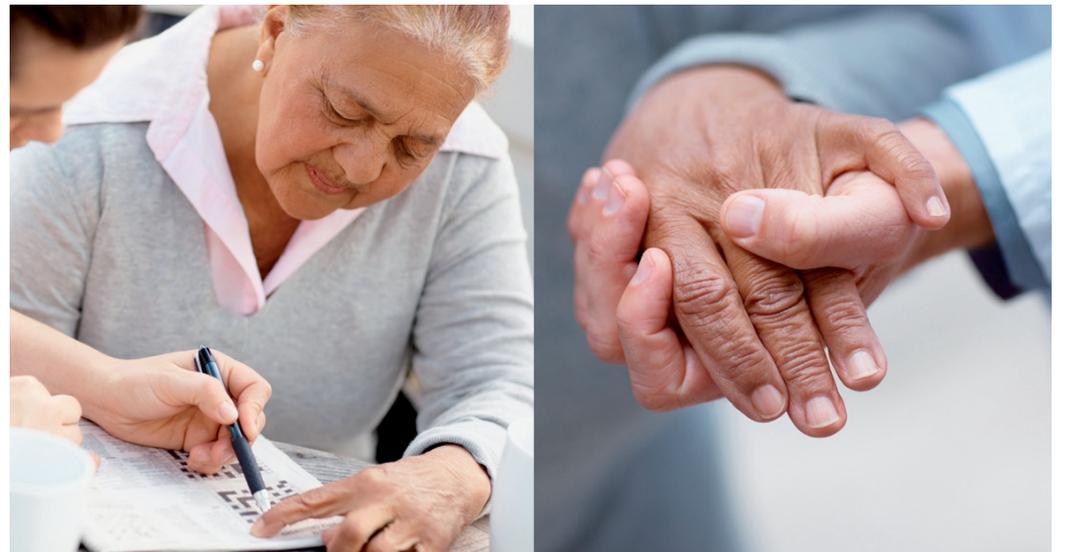


GUIDE DE L'INTERVENANT EMPLOI DIRECT

Une **Question,**
une **Précision ?**

 **N°Vert 0 800 100 125**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Ensemble,
faisons jouer la Solidarité !



Le Chèque Solidarité-CESU

C'est un moyen de paiement attribué par le Conseil général de la Sarthe aux bénéficiaires de l'APA.

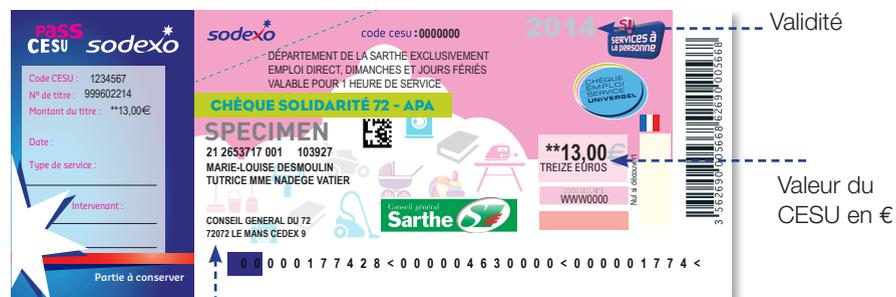
Chaque mois, votre employeur l'utilisera pour payer votre salaire net.

Il vous remettra autant de chèques que d'heures travaillées dans le mois.

Il peut également déclencher le paiement par Internet, sur le site www.cesu-sodexo.fr et procéder au paiement rubrique «payer mes intervenants»
Vous serez alors crédité sur votre compte sous 2 jours ouvrés.

1 Chèque = 1 heure de travail

Votre employeur pourra compléter si nécessaire votre salaire par un autre mode de paiement.



Mentions comportant notamment les nom et prénom du bénéficiaire, et la raison sociale du financeur

En parallèle, votre employeur fera les déclarations des heures effectuées au CNCESU et paiera les charges sociales correspondantes. Etre payé avec les chèques Solidarité - CESU ne change rien.

Encaisser les chèques Solidarité-CESU

Pour pouvoir encaisser les chèques Solidarité - CESU, vous devez être affilié au Centre de Remboursement des CESU (CRCESU), cette démarche est gratuite :

- Complétez le dossier d'affiliation joint et adressez-le au CRCESU à l'adresse suivante : **CRCESU - 93738 Bobigny cedex 09.**
- Ou connectez-vous sur le site du CRCESU www.cr-cesu.fr

Vous recevrez un code d'affilié et 5 bordereaux à utiliser pour déposer les titres à votre banque ou par la poste. **CONSERVEZ LES PRÉCISIEUSEMENT !**

Si vous êtes déjà affilié, inutile de recommencer, utilisez vos bordereaux habituels.

Pour obtenir de nouveaux bordereaux, appelez le CRCESU au numéro indiqué sur le courrier d'affiliation.

Trois possibilités s'offrent à vous pour vous encaisser les chèques Solidarité - CESU :

- Par Internet, sur le site du CRCESU : www.cr-cesu.fr
Des frais de 0,45 cts par dépôt sont applicables quel que soit le nombre de chèques. Le virement sera fait sur votre compte sous 48 heures. C'est plus rapide et plus sûr !
- Dans votre banque habituelle, si elle les accepte, avec les bordereaux de remise qui vous sont envoyés. N'oubliez pas de signer les CESU au dos.
- Par la Poste au CRCESU avec un bordereau de remise. Le virement sera fait sur votre compte sous 48 heures après réception des chèques Solidarité - CESU.